

**2017:01:16  
(C.M. Art.  
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

**(C.M.Art.147)**

Mesdames     Ginette Côté, mairesse  
                  Aurore Gagné, conseillère  
                  Marina Gagné, sec.-très. et dir. gén.  
Messieurs     Jean-François Houde, conseiller  
                  Emmanuel Tremblay, conseiller  
                  Guy Houde, conseiller  
                  Jérôme Boudreault, conseiller

Absent :        Benoît Lavoie, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

### **ORDRE DU JOUR**

**(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
  - 3.1 séance ordinaire du 5 décembre 2016
  - 3.2 séance extraordinaire du 12 décembre 2016
4. Lecture et adoption des comptes de décembre 2016
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 Ministère des Transports : entente pour acquisitions et servitude temporaire de travail
  - 6.2 Demande d'emploi été Canada été 2017
  - 6.3 SHQ, demande d'approbation du budget 2017 de l'OMH de Petit-Saguenay
  - 6.4 M.R.C. du Fjord-du-Saguenay : résolution regroupement OMH de Petit-Saguenay/OMH de Saguenay
  - 6.5 Transfert vacances 2016 employés
  - 6.6 Approbation 48 certificats d'évaluation de la MRC (+ 319 700)
  - 6.7 Changement de statut inspecteur en bâtiment de cadre à journalier
  - 6.8 Approbation des dépenses non compressibles 2017
  - 6.9 Renouvellement adhésion ADMQ 2017
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
  - 7.1 Facturation Régie incendie
  - 7.2 Facturation formation pompier section 2 et MDO Emmanuel Simard
8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Contrat déneigement chemin Entre-Ciel-et-Terre hiver 2016-2017
  - 8.2 Permis d'intervention routes à l'entretien du M.T.Q.
9. URBANISME
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 10.1 Joujouthèque, demande module de rangement
  - 10.2 Demande de commandite OTJ pour Résidence d'artiste
11. VARIA
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)**

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2017:01:01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2017:01:02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2016  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**3.2 2017:01:03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2016  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2017:01:04 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **20 198.88 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**5. CORRESPONDANCE**

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 2017:01:05 ENTENTE MTQ POUR ACQUISITION ET SERVITUDE TEMPORAIRE DE TRAVAIL, DOSSIER ACQUISITION # 6-2014-16013 (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a transmis une offre d'entente pour acquisition et servitude temporaire de travail pour des travaux de réaménagement du ruisseau Saint-Louis affectant 3 lots de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le montant offert pour l'acquisition des lots 120-2 et 119 du rang 1 Est Petit-Saguenay, canton Dumas, plus une compensation pour une servitude temporaire de travail sur le lot 117 et des frais d'administration totalisent une indemnité de 2540 \$;

**CONSIDÉRANT** que tous les frais de notaire sont à la charge du ministère;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accepte à titre d'indemnité du gouvernement du Québec, représenté par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la cession des immeubles désignés faisant partie des lots 120-2 et 119, rang 1 Est Petit-Saguenay du cadastre officiel du canton Dumas, d'une superficie totale de 1972.7 m<sup>2</sup> dont 1972.7 m<sup>2</sup> pour l'emprise ainsi qu'une servitude de travail temporaire d'une superficie de 379.3 m<sup>2</sup>, le tout tel que montré au plan d'arpentage N° AA-6806-154-12-0587 préparé par Stéphane Brassard, a.g. en date du 2014-05-26 avec garantie légale et libre de toute charge, priorité ou hypothèque, un montant total de 2540.00 \$ incluant tous les préjudices sauf les frais d'expertise.

**QUE** madame Ginette Côté, mairesse, et madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, sont autorisées à signer l'entente d'acquisition # 6-2014-16013 pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

### **6.2 2017:01:06 PRÉSENTATION PROJET PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017 (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire présenter un projet à Développement des ressources humaines Canada, pour permettre à des étudiants de vivre une expérience de travail au cours de l'été 2017;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay ne peut absorber toutes les dépenses que cela occasionne;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la secrétaire-trésorière et directrice générale, Marina Gagné, soit et est autorisée à transmettre une demande au programme Emplois d'été Canada pour étudiants à Développement des ressources humaines Canada, pour la saison estivale 2017;

**QUE** la demande soit faite pour deux (2) étudiants(es) aux postes suivants:

- Préposé aux touristes: une (1) personne pendant 10 semaines;
- Préposé à l'aménagement : une (1) personne pendant 8 semaines

**QUE** la municipalité s'engage à participer financièrement, si le projet est accepté, pour 50 % du taux horaire plus les bénéfices marginaux.

**6.3 2017:01:07 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 O.M.H.  
DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions budgétaires 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les prévisions budgétaires et le PPI tel que rédigés, pour l'exercice financier 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, démontrant un déficit partageable de 104 204 \$, et ce, pour les projets portant les numéros 155-02-01079 et 155-02-01250.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à participer à 10% du déficit de l'O.M.H. de Petit-Saguenay, soit pour un montant de 10 421 \$.

**6.4 2017:01:08 REGROUPEMENT (intégration) DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE PETIT-SAGUENAY AVEC L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi no 83 adopté et sanctionné par l'Assemblée Nationale le 10 juin 2016;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay (ci-après « la MRC du Fjord ») avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay n'est pas prévu au projet de loi no 83;

**CONSIDÉRANT** que l'Office municipal de Saguenay ne veut pas s'éteindre;

**CONSIDÉRANT** que l'Office municipal d'habitation de Saguenay est situé sur un autre territoire que celui de la MRC du Fjord;

**CONSIDÉRANT** que la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC du Fjord avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**DE** regrouper et d'intégrer l'Office municipal d'habitation de **Petit-Saguenay** avec l'Office municipal d'habitation de Saguenay selon les conditions et modalités suivantes :

1. Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de Saguenay devient **l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord**;
2. Que deux (2) membres du milieu socio-économique du territoire de la MRC du Fjord et nommés par la MRC du Fjord, siègent au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saguenay;
3. Que deux (2) membres du milieu socio-économique ou sociocommunautaire de la MRC du Fjord soient nommés par la MRC du Fjord, siègent au Comité de sélection de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord;
4. Que la Société d'habitation du Québec s'engage à payer toutes les indemnités de départ ou autres prévus aux employés de l'Office municipal d'habitation de **Petit-Saguenay**, avant son intégration;
5. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, respecte, dans la mesure du possible le certificat de conformité propre à l'Office municipal d'habitation de **Petit-Saguenay** ainsi que leurs critères d'admissibilité dans l'octroi des logements;
6. Que les logements disponibles sur le territoire de la municipalité de **Petit-Saguenay** soient conservés intégralement;
7. Que le service clientèle envers les locataires soit pris notamment comme suit :
  - 7.1. Le déplacement du service clientèle ou autre compensation à la convenance du locataire lors de renouvellement et de la signature des baux;
  - 7.2. Un local sera mis à la disposition de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord par la municipalité desservie pour la rencontre du locataire ou autre;
  - 7.3. Le règlement d'immeuble devra être harmonisé ultérieurement;
8. Le service sociocommunautaire de l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, se déplacera sur le territoire de la municipalité, notamment pour :
  - 8.1. Le service de médiation entre locataires;
  - 8.2. L'accueil de nouveau locataire;
  - 8.3. Les interventions téléphoniques et à domicile concernant les plaintes entre locataires;
  - 8.4. Tous besoins de la clientèle, conformément au dernier rapport d'activité;

9. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, entretiendra l'ensemble des infrastructures du parc immobilier de l'Office municipal d'habitation de **Petit-Saguenay**, afin de s'assurer de la pérennité de celui-ci, selon les normes de la SHQ;
10. Qu'une entente de gestion devra être établie avec la municipalité afin de prévoir les subventions nécessaires au bon fonctionnement de l'Office regroupé.
11. Qu'une entente propre à la municipalité devra être établie afin de répondre aux situations régulières et d'urgences notamment :
  - 11.1. Incendie et alarme incendie;
  - 11.2. Dégât d'eau;
  - 11.3. Déneigement;
  - 11.4. Coupe de l'herbe;
  - 11.5. Toutes autres situations régulières ou d'urgences;
12. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord, respectera, dans la mesure du possible, les ententes de conciergerie ou d'entretien, propre à la municipalité, afin de faciliter l'entretien des immeubles;
13. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord favorise, dans la mesure du possible, l'achat local de biens ou de service, sur le territoire et pour les immeubles situés dans la municipalité de **Petit-Saguenay**;
14. Que l'Office municipal d'habitation de Saguenay-Le Fjord favorise, dans la mesure du possible l'octroi de contrat de gré à gré et sur invitation avec les différents fournisseurs de service ou autres, situés sur le territoire et pour les immeubles situés dans la municipalité de **Petit-Saguenay**;
15. Appliquer toute autre entente spéciale propre à la municipalité de **Petit-Saguenay**.

#### **6.5 2017:01:09 TRANSFERT VACANCES 2016 EMPLOYÉS (C.M. Art. 83)**

**CONSIDÉRANT** que certains employés n'ont pas pu prendre toutes leurs heures de vacances avant la fin de l'année 2016 et ont fait la demande pour les utiliser en 2017;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise les employés suivants à utiliser leurs heures de vacances 2016, qui devront être prises avant le début du mois d'avril 2017, à savoir :

- Philôme LaFrance : 160.00 heures
- Octave Lavoie : 81.25 heures
- Marina Gagné : 53.25 heures

#### **6.6 2017:01:10 APPROBATION 48 CERTIFICATS ÉVALUATEURS MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 39 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2013-

2014-2015, ainsi que 9 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 28 juin 2016 au 20 décembre 2016 pour un montant total de 150.79 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 3 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2013-2014-2015 pour une variation totale de **12 500 \$**.

**Rôle d'évaluation 2013-2014-2015**

39 certificats d'évaluation # 15-158 au 15-160

<b>Évaluation au 13-09-2016 =</b>	<b>39 677 600 \$</b>
Variation =	+12 500 \$
<b>Évaluation au 25-10-2016 =</b>	<b>39 690 100 \$</b>

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 45 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **+319 700 \$**.

**Rôle d'évaluation 2016-2017-2018**

45 certificats d'évaluation # 16-162 au 16-206

<b>Évaluation au 13-09-2016 =</b>	<b>45 664 700 \$</b>
Variation =	+319 700 \$
<b>Évaluation au 21-06-2016 =</b>	<b>45 984 400 \$</b>

**Remboursements de taxes :**

Tremblay Julie : 712.83 \$ (Ch. 4830)  
Tremblay Julie : 11.55 \$ (Ch. 4865)

**6.7 2017:01:11 CHANGEMENT DE STATUT INSPECTRICE EN  
BÂTIMENT/CONTREMAÎTRE DE CADRE À JOURNALIER  
(C.M. Art. 83)**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire changer le statut de l'inspectrice en bâtiment/contremaître d'employé cadre à employé journalier;

**CONSIDÉRANT** que Mme Mireille Lavoie et le syndicat des employés sont d'accord avec ce changement;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal change le statut de l'inspectrice en bâtiment/contremaître en employé journalier;

**QUE** Mme Mireille Lavoie occupera ce poste aux conditions de la convention collective.

**6.8 2017:01:12 APPROBATION DÉPENSES NON COMPRESSIBLES 2017  
(C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que des dépenses courantes doivent être acquittées avant la date d'échéance, à chaque mois;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à effectuer au cours de l'année 2017 les dépenses non compressibles suivantes, selon le budget 2017 et selon l'article 6-1 du règlement numéro 07-242 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires, les telles dépenses devant être payées à leur échéance suivant la facturation et les conventions :

Salaires + Allocations des élus	322 723
Électricité	35 800
Téléphone	12 200
Frais de poste	3 000
Services juridiques	4 500
Contrat déneigement	78 425
Contrat ménage, Quai & pelouse	16 850
O.M.H. participation 10%	10 421
Quote-part MRC du Fjord	38 114
Collecte sélective/Matières résiduelles	92 000
Sûreté du Québec	35 120
Immatriculation	1 350
Remboursement capital	282 100
Remboursement intérêts long terme	34 873
Remboursement fonds de roulement	9 034
Frais bancaires/intérêts emprunt temporaire	7 300
Quote-part Régie incendie du Fjord	54 650
<b>TOTAL</b>	<b>1 038 460</b>

**6.9 2017:01:13 RENOUELEMENT ADHÉSION ADMQ 2017 : 859.64 \$  
(C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouvellement l'adhésion de la directrice générale, Mme Marina Gagné, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT** que le montant du renouvellement est de 445 \$ plus 348 \$ plus taxes pour l'assurance responsabilité;



**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion annuelle de la directrice générale à l'ADMQ pour un montant total de 859.64 \$ incluant les taxes.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE**

### **7.1 2017:01:14 PAIEMENT FRÉDÉRIC GUÉRIN NOV-DÉC. 2016 1380.00 \$ RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Bas-Saguenay ont créé un comité pour créer une régie intermunicipale en service de sécurité incendie et ont embauché M. Frédéric Guérin afin de les accompagner dans la démarche de mise en place de la régie;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay a été mandatée pour acquitter les dépenses du comité de la régie;

**CONSIDÉRANT** les dépenses du comité sont partagées à parts égales entre les cinq municipalités;

**CONSIDÉRANT** que M. Frédéric Guérin a transmis une facture pour ses frais de service professionnel et ses dépenses pour la période de novembre à décembre 2016 au montant de 1380.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay autorise le paiement de la facture pour les services de M. Frédéric Guérin au montant de 1380.00 \$ (Ch. 4848).

**QU'** un montant de 276 \$ soit facturé aux municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-d'Otis et Ferland-et-Boilleau.

### **7.2 2017:01:15 COURS POMPIER 1 SECTION 2 EDUC EXPERT 1 PERSONNE 1603.90 \$ (C.M. Art. 83-204)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire inscrire monsieur Emmanuel Simard à la formation de pompier 1 section 2;

**CONSIDÉRANT** qu'Éduc Expert offre leurs services pour le programme *Pompier 1 section 2* au coût de 1603.90 \$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre d'Éduc Expert pour la formation *Pompier 1 section 2*, de monsieur Emmanuel Simard et accepte le coût de cette formation au montant total de 1603.90 \$ incluant les taxes;

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 2017:01:16 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN ENTRE-CIEL-ET-TERRE 1 AN 1300 \$ (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Vie cosmétiques naturels a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre pour la saison hivernale 2016-2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin Entre-Ciel-Et-Terre 2016-2017 à l'entreprise Vie cosmétiques naturels pour un montant de 1300 \$ payable en 3 versements de 433.00 \$ les 15 décembre 2016, 15 février 2017 et 15 avril 2017.

**QUE** les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

### **8.2 2017:01:17 PERMIS D'INTERVENTION 2017 (C.M. Art. 83) ROUTE À L'ENTRETIEN DU MTMDET**

---

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports délivre des permis d'intervention annuel pour des travaux que la municipalité exécute sur les routes qui sont à l'entretien du ministère;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité se doit de demander un permis par résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, un permis d'intervention pour l'année 2017.

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux.

**QUE** les personnes autorisées à signer les permis d'intervention au nom de la municipalité sont les suivantes: Mme. Ginette Côté, mairesse, et Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale.

## **9. URBANISME**

## **10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **10.1 2017:01:18 JOUJOUTHÈQUE DEMANDE DE MODULE DE RANGEMENT (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le comité des familles de Petit-Saguenay est maintenant le comité responsable de la joujouthèque de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le comité désire installer la joujouthèque dans la bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT** que la construction d'une armoire serait nécessaire pour ranger tous les jouets et matériels de la joujouthèque;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde  
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise les employés municipaux à acheter les matériaux nécessaires, pour un montant maximum de 275 \$ plus taxes et la fabrication d'une armoire qui sera installée à la bibliothèque municipale pour la joujouthèque de Petit-Saguenay.

### **10.2 2017:01:19 SUBVENTION CDE INAUGURATION CENTRE BANG 50 \$ (C.M. Art. 83-204)**

---

**CONSIDÉRANT** que le CDE de Petit-Saguenay a loué des tables et des chaises à l'O.T.J. pour la présentation du projet du centre d'art qui a eu lieu le 7 décembre 2016 dans l'édifice des Assurances 5000;

**CONSIDÉRANT** que le CDE demande une aide financière à la municipalité pour rembourser cette facture de 50 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault  
IL EST APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ (Ch. ?) au CDE de Petit-Saguenay pour rembourser la location de tables et de chaises lors de la présentation du projet du centre d'art.

## **11. VARIA**

### **11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)**

1. En date de décembre, EnvironneX, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois décembre 2016.
2. En date du 13 décembre, Édith Gaudreault, Transmettant une demande pour le déneigement pour le Chemin entre ciel et terre et demande un montant de 1300.00\$ (Voir résolution 2017:01:16).
3. En date décembre, PG solution, commande de licence du logiciel comptable et de nouveau ordinateur.
4. En date du 05 décembre, Promotion Saguenay, transmission du paiement de la subvention accordé pour le passage du Queen Mary 2 au montant de 10 000.00\$
5. En date du 08 décembre, Finance Québec, ministères des Transports, transmettant un avis de dépôt pour la subvention AMEL 2015-2018 au montant de 22 000.00\$
6. En date du 26 novembre, Commission des transports du Québec, transmettant l'avis de mise à jour annuelle de votre inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.
7. En date de décembre, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois d'octobre 2016, pour un montant de 316.62 \$.
8. En date du 12 décembre, Union des producteurs agricoles, Marcel Groleau, Président général, transmettant une Copie conforme d'une lettre envoyée au ministre Pierre Paradis et Martins Coiteux sur le programme de crédit de taxes foncières agricoles.
9. En date du 16 décembre, Agence 9-1-1, transmettant le relevé cumulatif pour la période du 18-01-2016 au 14-12-2016.
10. En date du 7 décembre, M.R.C du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant les prévisions budgétaires 2017 et envoie des règlements 16-360, 16362- 16-363, 16-364, 16-365 et 16-366.
11. En date du 9 décembre, M.R.C du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, Envoi du règlement numéro 13367 remplaçant le règlement 12-306 sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement des élus.
12. En date du 15 décembre, MRC du Fjord du Saguenay, Monique Marier, Coordinatrice en sécurité incendie, transmettant l'information sur une formation en sécurité civile 26-27 janvier.
13. En date du 19 décembre, M.R.C du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant le projet de règlement 16-358 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.
14. En date du 19 décembre, M.R.C du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, transmettant le projet 16-359 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.
15. En date du 5 décembre, Mutuelle des municipalités du Québec, transmettant le calendrier de formations 2017.

16. En date du 6 décembre, Hydro-Québec, Marie-Claude Lachance, Conseillère relations avec le milieu, transmettant le bulletin d'information sur le projet de ligne Micoua-Saguenay.
17. En date du 8 décembre, ministère du Travail, Patrick Grenier, Avocat, transmettant l'adhésion au service PerLE.
18. En date du 15 décembre, ministère de la Sécurité publique, Lucie Boudreault, Agente de secrétariat, transmettant l'information sur la gestion des risques liés aux navires de croisières internationales et fluviales qui se tiendra au Montagnais les 25-26 avril.
19. En date du 4 janvier, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, transmettant l'avis de dépôt au cadastre.
20. En date du 29 novembre, Québec municipal, Nadia Gagné, Service à la clientèle, transmettant l'adhésion 2017 au portail Québec Municipal
21. En date du 3 janvier, Fédération canadienne des municipalités, transmettant le formulaire d'adhésion à la FCM

#### **OFFRES DE SERVICE**

Équipements Yves Landry : Bornes de recharge pour véhicules électriques

#### **REVUES ET PUBLICATIONS**

La Voix du Vrac – 3rve – Source – Le Lingot - informe Affaires.

#### **12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- Guy Houde invite au tournoi des 3, 4 et 5 février à l'aréna de la Vallée et informe qu'il manque des bénévoles pour la tenue du tournoi.
- Jérôme Boudreault remercie pour la participation au match des anciens Nordiques organisé par le Domaine Laforest où 250 billets ont été vendus.
- Ginette Côté donne des informations sur :
  - Les changements aux tâches de l'inspectrice en bâtiment de la municipalité
  - Informe qu'elle aura des rencontres en début d'année avec la MRC, le comité touristique du Bas-Saguenay et pour la démarche MADA pour les aînés.

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)**

#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)**

À 20 h 00, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

#### **CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)**

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2017:01:04 – 2017:01:07 – 2017:01:10 – 2017:01:12 – 2017:01:13 – 2017:01:14 – 2017:01:15 – 2017:01:16 – 2017:01:18 – 2017:01:19.

---

**GINETTE CÔTÉ,**  
Mairesse

---

**MARINA GAGNÉ**  
Secrétaire -trésorière et Directrice générale